

COMMUNE VEZELIN-SUR-LOIRE

Compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL

du 26 février 2020

Nombre de conseillers : en exercice : 32 ; présents : 22 ; votants : 25

L'an L'an deux mille vingt et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie **ordinaire**, à la Mairie déléguée d'Amions, sous la présidence de Georges BERNAT, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2020

Présents : Georges BERNAT, Sébastien PERROTON, Josette TEISSEIRE, Daniel MURON, Gilles SENDRA, Anne DONJON, Hubert COUAVOUX, Laëtitia PARSIGNY, Michel DARMET, Carole L'HOSPITAL, Jordane GARDETTE, Emmanuel SAPEY, Frédéric FARRA, Christophe COLOMBAT, Sylvain TOLA, Régine RAJOT, Pierre-Olivier RAJOT, Olivier TOURNIER, Robert VALLAS, Adrien RAJOT, Audrey GUIGON, Olivier COUDOUR

Absents : Chantal LACHAT, Aurélie THEVENON, David DEBOUT, Chantal DELOMIER, Jean Maurice RAMBAUD, Pascal DESGOUTTE, Hervé BOUILLER

Représentés : Marie-Claude L'HOSPITAL par Michel DARMET, Chantal GARDON par Josette TEISSEIRE, Arlette PILON par Audrey GUIGON

Secrétaire(s) de la séance: Adrien RAJOT

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire sollicite le conseil afin d'ajouter une question à l'ordre du jour, en information : l'avenant n°1 pour le lot n° 3, de la société CREABOIS, dans le cadre du marché public des travaux de la mairie d'Amions.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter ladite question.

Le Maire précise que le Compte Administratif ne sera pas voté ce jour ; il sera soumis au vote, avec le budget, sous la prochaine mandature

1- DELIBERATION AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES – ANCT AUTORISATION DEMANDE AIDE SUR LE PROJET MAISON D'EMMA

Le Maire explique que le conseil municipal prend ici une délibération de principe de sollicitation de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires pour le projet de la maison d'Emma.

Ce projet se concrétisera sur la prochaine mandature.

L'ANCT propose un accompagnement pour ce type de projet.

Le Préfet a d'ores et déjà connaissance de ce projet.

Vote : autorisation demande d'aide à l'ANCT à l'unanimité

2- CIMETIERE DE DANCÉ : COLUMBARIUM

Madame Rajot explique que le cimetière de Dancé comporte quatre emplacements pour le columbarium, dont deux sont vendus.

L'idée est de créer un autre columbarium, en lieu et place de concessions récupérées à l'abandon et de la cabane des fossoyeurs qui est démolie ; et également disposer d'un espace adapté pour répandre les cendres.

Monsieur Darmet précise qu'il s'agit de retenir, ce jour, le principe et que les crédits seront portés au prochain budget.

Les membres présents comparent avec ce qui a été fait aux cimetières de Saint-Paul de Vézelin et d'Amions.

Vote : accord de principe à l'unanimité

INFORMATIONS

1- Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL

Projet Maison d'Emma : autorisation pour déposer un dossier de demande de subvention

Le Maire précise que la DETR a été obtenue pour le projet de la maison d'Emma.

S'agissant d'un projet porté par une commune nouvelle, ce projet peut également être subventionné par la DSIL.

Monsieur Darmet fait remarquer que peu de dossiers sont présentés eu égard à l'année électorale.

Le Maire dit que le conseil municipal n'a pas besoin de prendre une délibération spécifique.

En effet, la délibération du 14 janvier 2019, portant délégations du conseil municipal au Maire, dans son alinéa 26, autorise le Maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

2- Compte Administratif sans vote : état des comptes au jour du conseil municipal

Lotissement Saint-Paul de Vézelin :

Le Maire expose qu'il n'y a pas de mouvement sur ce compte.

Il reste un lot à vendre.

Assainissement Non Collectif :

Le Maire expose qu'il y a peu de changement.

Tous les contrôles n'ont pas été réalisés ; ce qui explique la somme restante.

A noter que l'Agence de l'Eau verse la subvention à la commune qui l'a reverse aux particuliers.

Monsieur Darmet précise qu'il reste deux ans et demi pour finaliser les travaux ; l'étude avait été réalisée par la SAUR et portait sur dix-neuf opérations.

Par ailleurs, un nombre important de contrôles avant la vente d'un bien ont été réalisés ; le diagnostic devant dater de moins de deux ou trois ans. De plus, un contrôle régulier doit avoir lieu tous les dix ans.

S'ensuit un échange entre les membres présents.

Commune :

Les dépenses liées aux travaux de la mairie d'Amions, la voirie et l'adressage restent à réaliser. Tout comme les recettes dont les subventions sont budgétisées.

Le Maire expose que la commune dispose d'un autofinancement de plus de 150 000 €

Cet autofinancement doit être maintenu pour financer les projets et continuer à investir en 2020, malgré l'augmentation de la masse salariale et l'investissement en matériel technique.

La commune nouvelle inquiète, mais permet de retrouver des moyens ; l'affecte ayant disparu, la commune est en capacité de réaliser plus d'investissements.

La commune nouvelle a été faite au bon moment car, d'ici trois ou quatre ans, d'autres collectivités feront le même choix.

Les membres présents sont d'accord avec l'énoncé de Monsieur le Maire.

Monsieur Darmet note que le bilan est positif et l'avenir serein.

Monsieur le Maire passe en revue les comptes de dépenses et recettes de Fonctionnement :

A noter une consommation d'eau importante par le club de foot, ce qui n'était pas prévue.

La collectivité compte 28 points d'installation qui ne peuvent pas être regroupés puisqu'un compteur correspond à un abonnement.

Assainissement :

Monsieur le Maire expose qu'il ne devrait pas y avoir de déficit en fonctionnement : un lissage a démarré et se poursuivra l'année prochaine.

Le déficit en investissement s'explique par un amortissement long sur les stations. D'ici trois ans, le budget sera équilibré et il conviendra de prévoir un investissement sur le territoire de Dancé.

Il n'y a pas eu d'investissement en 2019 ; il conviendra d'en prévoir sur le territoire de Dancé.

Monsieur le Maire conclut en expliquant que cela n'a pas été simple de tout recaler administrativement, mais qu'il est satisfait du bilan après une année d'exercice.

Il dit ne pas regretter de s'être engagé dans cette démarche de commune nouvelle et remercie les membres présents. Les dépenses et les ressources sont partagées.

S'ensuit un échange entre les élus.

Beaucoup de communes se posent des questions sur la démarche qui n'est finalement pas si compliquée que cela. Les résultats sont conformes aux estimations. La loi favorise la création des communes nouvelles.

La réussite tient au fait que dans le cas présent, aucune commune n'est plus riche qu'une autre : les ressources sont identiques, la gestion équivalente et les acteurs avaient d'ores et déjà l'habitude de travailler ensemble.

Monsieur le Maire précise que les salles des fêtes ont été plus souvent louées compte-tenu de leur accès aux habitants des trois territoires.

3- Département de la Loire : programme travaux année 2020

Le département informe que des travaux de voirie (goudron) sont prévus sur l'année 2020.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose que le SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA BOMBARDE prévoit de réaliser de gros travaux : conduite qui part du château d'eau de Dancé et jusqu'à la canalisation du bourg d'Amions. La conduite passera uniquement en domaine public. Le coût estimé est d'environ 800 000 € à 900 000 €.

Après ces travaux, tout le territoire aura de nouvelles canalisations.

4- Encaissement chèques de remboursement sinistre sur tracteur

L'assurance a remboursé le sinistre (bris de glace) sur le tracteur, soit un total de 1 157,69 €.

Le Maire est autorisé, par délégation, à encaisser lesdits chèques (cf délibération du 14 janvier 2019, alinéa 6).

5- Signalétique école le Pré Vert : choix du style d'écriture

Le Maire explique que les lettres seront posées sur le mur et non pas peintes sur la pierre, côté portail. Une citation de Jacques Prévert sera collée sur le portail. Elle a été proposée par Madame Donjon.

Une signalétique sera également installée pour l'espace loisirs.

Les membres choisissent à l'unanimité l'écriture scolaire pour les deux bâtiments (proposition n°2).

6- Défibrillateurs : obligation

Les collectivités ont l'obligation d'installer un défibrillateur sur l'espace public. Ce qui est le cas à Saint-Paul de Vézelin et à Amions. Toutefois, il n'y en a pas à Dancé. Il conviendrait d'en installer un proche de la salle des fêtes.

Le coût est d'environ 1 800 €, plus la maintenance (mutualisation avec la communauté de communes) ; il faut également prévoir une alimentation électrique s'il est dehors.
Un élu fait remarquer que le coût est important et que cela fait beaucoup de matériel installé puisqu'il en faut un par territoire.

7- Retenue de Villerest : compte-rendu nettoyage en novembre 2019

Les membres présents prennent connaissance du compte-rendu du nettoyage de la retenue de Villerest et échangent à ce sujet.

Le coût de l'opération est d'environ 160 000 €.

Les matériaux récupérés sont divers et se sont des végétaux pour 99 %.

8 -Marché Public – Mairie Amions - Avenant n°1 – Lot 3 - société CREABOIS

Le Maire présente l'avenant n°1 sur le lot menuiserie pour un montant de 3 640,08 € HT. L'avenant représente environ 20 % du lot menuiserie.

Cet avenant est donné à titre d'information ; le maire ayant délégation pour prendre toutes décisions concernant les avenants aux marchés publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget (cf délibération du 14 janvier 2019, alinéa 4).

Monsieur le Maire remercie tous les membres présents pour avoir pris des décisions importantes afin de créer la commune nouvelle par fusion des trois territoires.

La création a certes été rapide mais elle n'aurait peut-être pas eu lieu.

La commune nouvelle a permis de pérenniser l'école (aucune perte d'élèves) et la signature d'une convention avec la communauté de communes. Il n'y a plus de dérogation : les enfants des trois territoires sont scolarisés à l'école Le Pré Vert.

Madame Rajot précise qu'il n'y aurait pas eu de MAM (maison des assistantes maternelles) sans la commune nouvelle.

Monsieur le Maire propose de participer au cadeau de départ de la secrétaire de mairie qui a demandé sa mise en disponibilité.

Les membres présents échangent sur des sujets divers, tels que la possibilité d'interdire certaines voies aux poids lourds. Cela étant un arrêté du maire, cette question sera étudiée par la prochaine mandature.

Séance levée à 22 h 20.

Affichage le 4 mars 2020